

Demande d'indemnisation au titre de la fermeture de la zone de production du Bassin d'Arcachon pour pollution au Norovirus

(selon AP du 27 décembre 2023)

*Envoyer ce document par courrier recommandé avec accusé de réception ou le remettre
en main propre contre récépissé au SDML-DDTM de la Gironde, 5 rue du Capitaine
Allègre, 33120 Arcachon **avant le 5 avril 2024***

DEMANDEUR

NOM de l'entreprise :

N° SIRET |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

NOM – Prénom du dirigeant :

Téléphone : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Mail :

Adresse :

.....
.....
.....

En raison de la fermeture de la zone de production du Bassin d'Arcachon du 27 décembre 2023 au 19 janvier 2024, mon établissement a stoppé la commercialisation des huîtres marchandes. Par la présente je demande :

- une indemnisation au titre de la perte de marge brute sur la période de fermeture,
- une exonération de 90 % du montant des redevances domaniales au titre de l'année 2024.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des données de ce formulaire.

CALCUL DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DE LA PERTE DE MARGE BRUTE SUR LA PERIODE DE FERMETURE

- **Quels sont les canaux de distribution de mon entreprise ?**

- | | |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vente au détail à la cabane | <input type="checkbox"/> Vente aux poissonneries |
| <input type="checkbox"/> Vente au détail au marché | <input type="checkbox"/> Vente aux restaurants |

Vente en gros

Vente en GMS

Vente aux grossistes

• Calcul de la demande d'indemnisation

Chiffre d'affaires sur la période de référence (€ HT)			Moyenne triennale sur la période de fermeture CA _{moyen} (€ HT)
27/12/2020 au 19/01/2021	27/12/2021 au 19/01/2022	27/12/2022 au 19/01/2023	

	CA réalisé (€ HT)
Quel est le chiffre d'affaires réalisé par mon établissement pendant la période de fermeture du 27/12/2023 au 19/01/2024 ?	

	CA perdu fermeture 2024 (€ HT)
Chiffre d'affaires perdu pendant la période de fermeture = CA _{moyen} - CA _{réalisé}	

	Demande d'indemnisation (€ HT)
Marge brute perdue pendant la période de fermeture = CA _{perdu fermeture 2024} x 71,95 % (Taux de marge brute moyen : source CER France Gironde)	

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Je suis à jour de mes obligations fiscales et sociales

Je suis à jour des CPO locales (CRCAA) et nationales (CNC)

Fait à , le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature et tampon du demandeur

Signature et tampon du comptable